Compte-rendu du
Conseil de l'Ecole Doctorale
Physique en Ile-de-France

du 10 mars 2020

<u>Présents</u> : Stéphanie Mangenot, Meriem Bensouda, Antoine Heidmann, Martin Lüling, Francios Ladieu, Eric Charron, Arnaud Tourin, Nadine Yassine, Florence Gazeau, Pascal Viot,

Le directoire : Véronique Terras, Maria Chamarro, Philippe Lafarge, J-F Allemand

<u>Représentés</u> : Tristan Cren par Massimiliano Marangolo, Carole Hamon par Sabine Hoarau

<u>Excusés</u> : Maria Luisa Della Rocca , Michela Petrini , Jorge Kurchan, Sylvain Ravy, Emmanuel Trizac, Thierry Fouchet, Claire Lebouteiller, Tamara Bardon-Brun, Manon Marchand, Anne Amy-Klein

1) **<u>Renouvellements au conseil :</u>**
   Francçois Ladieu, service de l'état condensé, CEA Saclay, Tristan CREN INSP sont accueillis en tant que représentants de laboratoire de l'EDPIF,
   Eric Charron (ISMO Saclay, directeur de l'EDOM) comme représentant extérieur, Meriem Bensouda (LPENS) comme élue des doctorants de PSL.
   Il faudra songer à remplacer Anne Amy Klein qui a démissionné peu de temps avant le conseil, Jorge Kurchan qui n'a pas assisté à un conseil depuis quelques temps (LPENS) et Thomas Vourch (représentant des doctorants de UP mais qui a soutenu).

   <u>2 Le bilan des recrutements de 2019 est présenté</u>. Il y a une stabilité 189 inscrits donc 39 femmes au jour du conseil. 48 sont financés par l'ED. L'ED a accueilli 22 CDSN/AMX, 19 financements ANR, 15 financements par l'Europe et 6 CIFRE.
   Le bilan final du concours est rappelé avec les démissions.

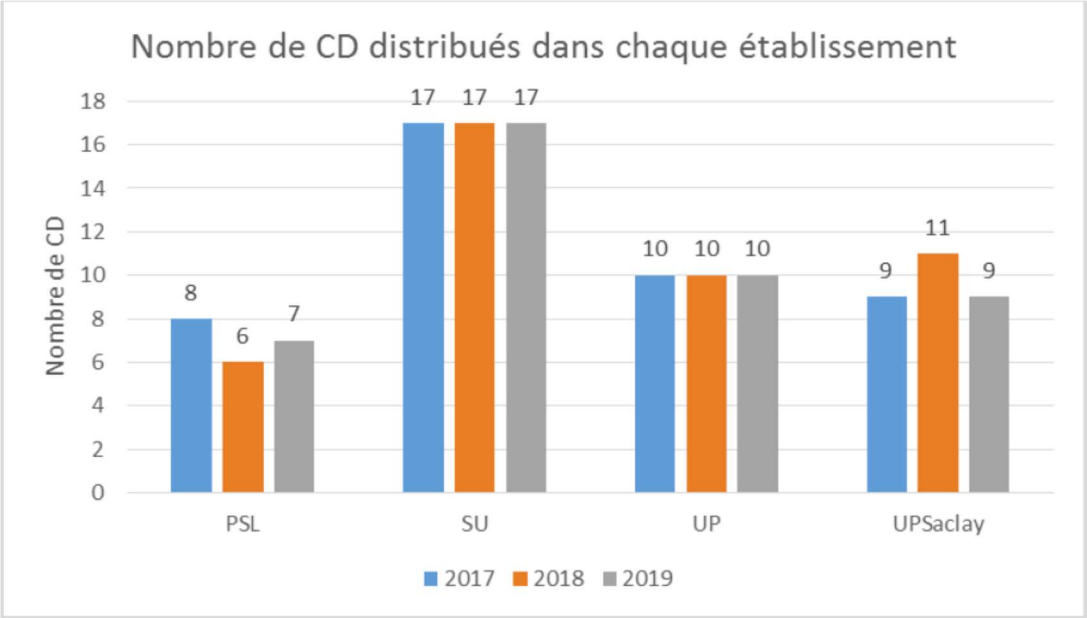

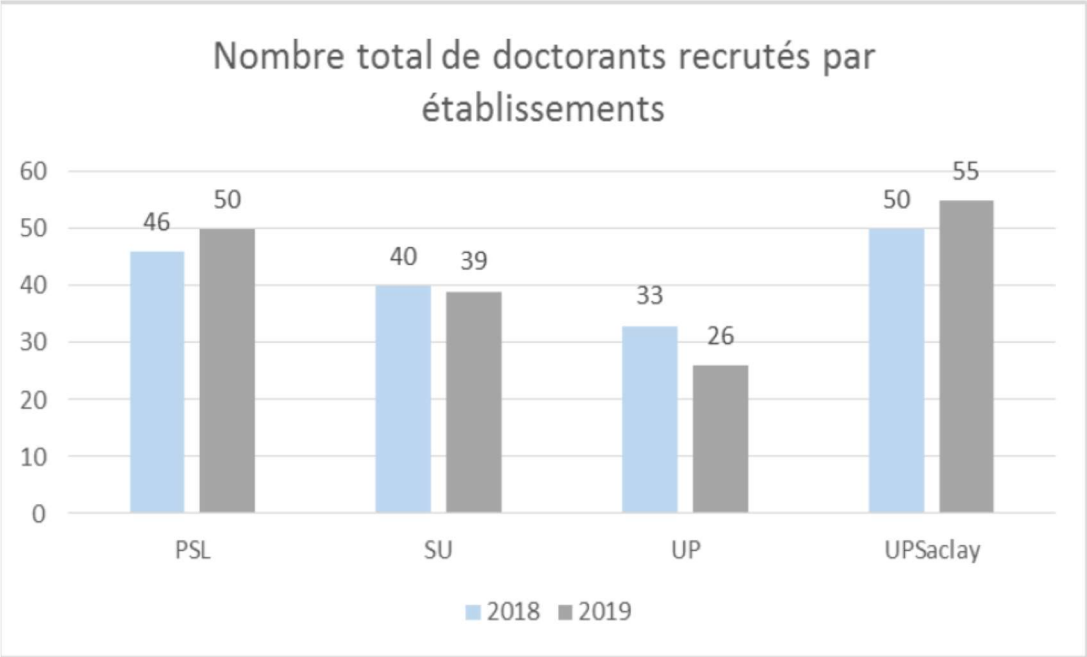

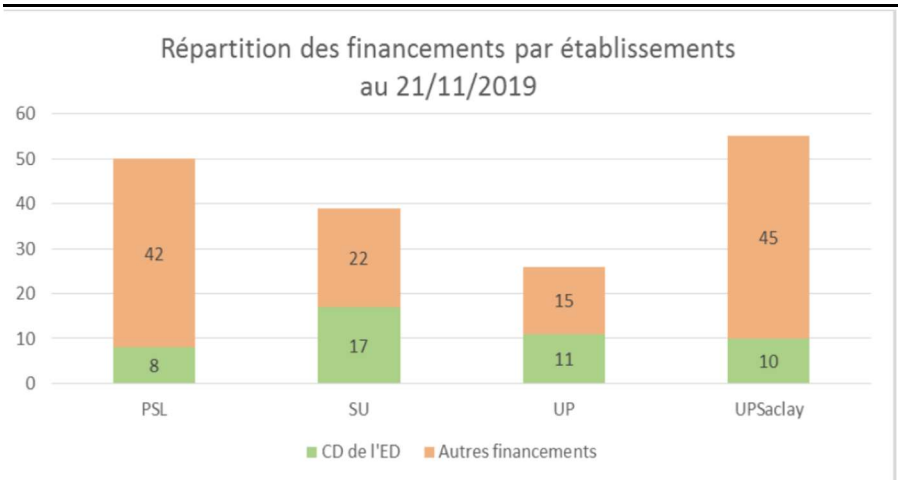

Maria Chamarro présente le bilan de contrats mis au concours et d'inscriptions dans les

différents établissements depuis 2014. Ces données indiquant une diminution d'inscriptions à SU et une croissance sur PSL qui n'est pas en lien avec les CDs mis par les universités.

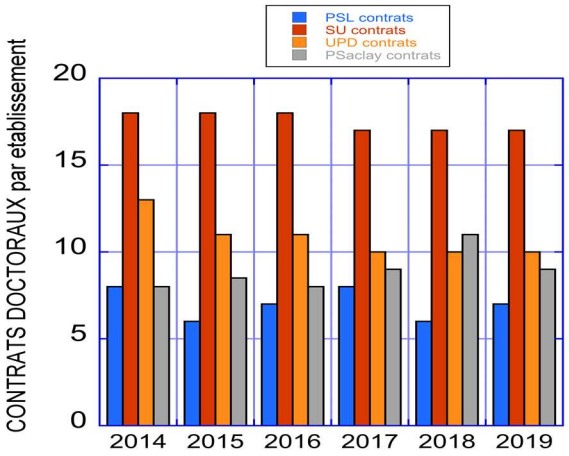

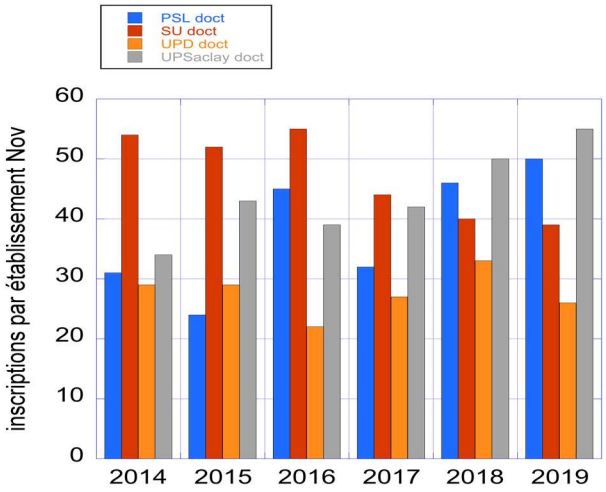

Maria Chamarro rappelle que la diminution du nombre d'inscrits à SU entrainera dans un futur proche la diminution du nombre de contrats SU mis au concours de l'ED. Elle rappelle ce qui est écrit dans le règlement interne concernant l'inscription de doctorants encadrés par des directeurs de thèse d'un EPST.

> « Les règles d'inscription des doctorants encadrés par des directeurs de thèses d'un EPST (CNRS par exemple) seront précisées ultérieurement. Pendant la période transitoire, le directeur de l'ED décide de l'établissement d'inscription en concertation avec les directeurs de laboratoire et les directeurs de thèse. »

et souhaite donc une règle d'inscription explicite qui permette à SU d'avoir un nombre d'inscrits, venant des laboratoires à double tutelle de PSL, qui soit plus représentative du nombre de CDs mis au concours par les établissements.
JF Allemand rappelle que la règle appliquée sur PSL est celle qui lui a été transmise lors de son arrivée à la direction de l'ED. Le critère premier pour une inscription dans un établissement est le financement qui peut imposer un établissement qui gère le contrat. Le second est l'appartenance statutaire de l'encadrant. Enfin pour un encadrant CNRS, avec un financement qui n'impose pas un établissement d'inscription c'est l'hébergeur qui prime. Il y a des exceptions qui sont issues des résultats du concours. Si un CNRS dans un laboratoire hébergé par PSL obtient un CD de l'ED financé par un autre établissement, en vertu de la règle première ce doctorant est bien sur inscrit dans cet établissement mais pour maintenir un ratio 3 inscrits pour 1 CD fourni par un établissement, il y a une « compensation » d'environ 2 doctorants de PSL avec un encadrant CNRS et un financement non « typé » s'inscriront dans l'établissement qui a fourni le CD. Mais cela ne devrait pas dire qu'il faut maintenir le nombre d'inscrits à SU avant d'inscrire sur PSL.

Néanmoins il est constaté que cette règle n'est pas explicitée dans le règlement intérieur.

Maria Chamarro souhaite que l'on discute d'une règle d'inscription à inscrire dans le règlement interne de l'ED et qui prendra en compte, parmi d'autres paramètres, le nombre de contrats mis au concours par les établissements.

Tout le monde reconnait que les règles d'inscriptions devraient être explicitées dans le règlement intérieur ce qui n'a pas été fait depuis la création de l'ED mais la question implique des discussions qui ne peuvent pas aboutir lors de ce conseil.

Concours 2020 :

Le calendrier disponible sur le site est présenté. Le bureau du concours, voté au conseil précédent est rappelé. Le projet de jury du concours prenant en compte les équilibres est présenté. Le directoire fera au mieux pour finaliser le jury au plus vite.

Dérogations : Les dérogations en 4 A et 5A sont présentées individuellement.

Une discussion a lieu sur chaque cas ou les difficultés éventuelles sont présentées.
Le conseil vote à l'unanimité les dérogations accordées par le directoire durant l'année.
Avec une durée moyenne a peine supérieure à 36 mois pour les thèses de l'ED (https://www.edpif.org/fr/edpif/graphes.php) ce sujet ne pose pas de soucis majeur.

Budget 2019 :

Le budget est présenté et commenté :

Budget de l'EDPIF

	PSL	SU	UP	UPSaclay		
Budget total alloué pour l'année 2019 :	5 000.00 €	14 020.00 €	9 350.00 €	16 750.00 €	=	45 120.00 €
Fonctionnement de l'ED : matériel, pots, fournitures, orga du concours,...	3 809.59 €	3 154.81 €	73.01 €	3 946.45 €	=	10 983.86 €
Formation : écoles, cours/heures complémentaires,...	2 071.83 €	5 550.00 €	850.00 €	3 978.48 €	=	12 450.31 €
Autres		772.59 €		1 884.00 €	=	2 656.59 €
TOTAL dépenses =	**5 881.42 €**	**9 477.40 €**	**923.01 €**	**9 808.93 €**	=	**26 090.76 €**

Questions diverses :

- La programmation de **la journée scientifique** le 16 juin à l'ENS est annoncée.

- **Atelier 3A** : l'atelier des 3A prévu à la suite du conseil est annulé pour cause de pandémie. Le directoire n'a pas souhaité réunir tous les doctorants dans la situation actuelle.

- **Direction de l'ED :** Frédéric Chevy est proposé par l'ENS pour prendre la direction de l'EDPIF en vue de la prochaine rentrée. Son CV est présenté.
  Le conseil vote à l'unanimité la proposition.

- J.F Allemand annonce que sur PSL E. Reyssat (PMMH) sera l'adjoint sur PSL du directeur local comme il y en a un à SU et UP pour prendre en compte la charge de travail accrue sur PSL du fait de l'augmentation du nombre de doctorants. Marino Marsi (LPS Orsay) effectuera une tâche analogue sur P-Saclay.

- **Graduate programs** : une présentation des programmes gradués de PSL et des graduate schools sur Saclay est faite par les personnels de ces établissements (JF Allemand, A. Tourin pour PSL, V. Terras, E. Charron pour UPSaclay). Un projet analogue est signalé sur UP. Le positionnement de ces structures par rapport à l'ED est questionné, en particulier la possibilité que la politique scientifique de ces structures prive l'ED de postes au concours. D'autant plus que légalement l'ED est la structure qui gère les doctorats en l'état actuel de la loi, en particulier autorise les inscriptions. Le conseil s'inquiète donc de l'apparition de ces programmes surtout en l'absence de vision claire de son articulation avec l'ED et avec le risque de voir de nouvelles forces centrifuges apparaitre au niveau de l'ED qui est pluriétablissements.

- Une discussion est engagée sur le montant minimal accepté par l'ED pour une thèse. Actuellement le règlement de l'ED demande 1200€net/mois. SU 1422€. Les CSC viennent de monter à 1350€. 1200€ semblant trop juste au directoire pour vivre sur Paris. Reste aussi la question des doctorants venant de pays pauvres ou faire une thèse, même dans des conditions difficiles donne beaucoup d'opportunités mais il ne semble pas insurmontable à la majorité du conseil de demander à un laboratoire Parisien de combler le différentiel. La totalité de conseil approuve le principe d'une augmentation du montant minimal requis par l'ED. La question se pose de monter à 1350€ ou uniformiser avec SU. Cette solution peut demander du travail administratif pour un CSC (majorité des cas concernés) pour seulement 70€/mois. V. Terras s'interroge pour savoir le jeu en vaut la chandelle et si il ne vaut pas mieux rester à 1350€ ce qui donnerait à la fois un montant plus raisonnable que 1200€ sans demander d'effort administratif trop important, pas forcément simple à résoudre techniquement pour les encadrants, même si des vacations semblent être un moyen simple de faire cela. En l'absence de majorité claire le sujet, et de connaissance suffisante de l'aspect administratif, la discussion est reportée à l'automne.